

(N° 21.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1874-1875.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1875.

*(Voir le N° 97, session 1873-1874, et les N° 7 et 40, session 1874-1875,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1875 sont évaluées respectivement à la somme de cent vingt-sept millions six cent nonante-sept mille huit cents francs (127,697,800 frs).

Bruxelles, le 15 décembre 1874.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS,
PETY DE THOZÉE.*

(2)

Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1875.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc.	2,000,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux. . .	1,000,000 »	
3	Fonds de rémunération des miliciens	2,000,000 »	
4	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000 »	
5	Versements faits directement dans la caisse de l'État	1,200,000 »	8,200,000 »
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. . . .	6,500,000 »	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception.	500,000 »	
6	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	23,275,000 »	
7	Réserve du fonds communal	844,300 »	
8	Fonds locaux.— Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	300,000 »	
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	500,000 »	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	2,500,000 »	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	100,000 »	64,047,500 »
12	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	125,000 »	
13	— — de l'ordre judiciaire	260,000 »	
14	— — du Département des Affaires Étrangères	80,000 »	
15	— — des officiers de la marine de l'État	15,000 »	
16	— — des pilotes	100,000 »	
17	— — du Département de l'Intérieur.	110,000 »	
18	— — des professeurs de l'enseignement supérieur.	50,000 »	
19	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	65,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
20	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . .	170,000 »	
21	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	230,000 »	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000 »	
23	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics. . . .	800,000 »	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	700,000 »	
25	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice	500,000 »	
26	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	1,000,000 »	
27	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre.	700,000 »	
28	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 »	
29	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics . .	650,000 »	
30	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégra- phes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les prélèvements revenant à la Société des Bassins houillers).	16,000,000 »	
31	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transports belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	500,000 »	
32	Fonds pour l'encouragement du service militaire.	17,000 »	
33	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers, ou par suite d'arrangements particuliers avec eux.	16,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
34	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux).	400,000 »	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations. . . .	20,000 »	
36	Fonds spécial des préemptions.	40,000 »	
37	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	8,000,000 »	
38	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	165,000 »	
39	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus. .	1,000,000 »	
40	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,500 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
41	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.	540,000 »	
42	Amendes et frais de justice en matière forestière.	19,000 »	
43	Consignations de toute nature.	10,000,000 »	
	<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>		62,400,500 »
44	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises.	10,000 »	
45	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers	2,000,000 »	
46	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	112,000 »	
47	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	40,000,000 »	
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
48	Masse des détenus	215,000	
	<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
49	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	12,000 »	
	<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
50	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État.	50,000 »	
51	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	55,000 »	
52	Produit du Jardin Botanique.	1,000 »	
	CHAPITRE III.		
	FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DES TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
53	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838).	100,000 »	
54	Subsides divers pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 »	
55	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 »	
56	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	50,000 »	1,250,000 »
57	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre	10,000 »	
58	Remboursements d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement d'écoles (loi du 14 août 1873)	100,000	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . fr.		127,697,800»